



Administration communale
de Reckange-sur-Mess

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suite à la décision du Gouvernement réuni en Conseil du 24 juillet 2026, le projet de modification du plan directeur sectoriel « zones d'activités économiques » (PSZAE) a été transmis par voie électronique en date du 15 septembre 2026 au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Reckange-sur-Mess ainsi qu'au Conseil supérieur de l'aménagement du territoire (CSAT).

Conformément à l'article 12, paragraphe 2 de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire, le projet de modification du PSZAE est déposé pendant 30 jours auprès de la maison communale de Reckange-sur-Mess, où toute personne pourra en prendre connaissance.

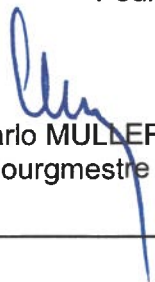
La publication du dépôt par voie d'affiches apposées dans la commune de la manière usuelle ainsi que sur les sites internet de la commune (www.reckange.lu) est effectuée en date du 30 septembre 2026, de sorte que le délai où les personnes intéressées pourront prendre connaissance du projet de modification précité pendant les heures de bureau du service technique (08.30 – 11.30 heures et de 14.00 – 16.30 heures) courra jusqu'au **30 octobre 2026 inclus**.

Conformément à l'article 12, paragraphe 4 de la loi précitée du 17 avril 2018, les personnes intéressées pourront formuler leurs observations, sous peine de forclusion, à l'égard du projet de modification du PSZAE pendant un délai de 45 jours à compter de son dépôt jusqu'au 16 novembre 2026 inclus. Les observations devront être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune – le cachet de la poste faisant foi.

En application de l'article 12, paragraphe 3 de la loi précitée du 17 avril 2018, le collège des bourgmestre et échevins invite la population de la commune à se rendre à la réunion d'information, qui se tiendra le lundi 12 octobre 2026 à 18h00 au « Hall Irbicht », Rue Irbicht, L-7590 Beringen (Mersch).

Reckange-sur-Mess, le 30 septembre 2026.

Pour le collège des bourgmestre et échevins


Carlo MULLER
Bourgmestre




Savas KOROGLANOGLU
Secrétaire communal

30.09.2026 – 30.10.2026
1-2026-020

www.reckange.lu